



CTPL du 28 avril 2010

Le compte-rendu CGT

Déclaration liminaire des représentants CGT

Ce CTPL se tient dans un contexte très particulier, celui des menaces qui pèsent sur les régimes de retraite et de pension. Le gouvernement et la majorité parlementaire, ne tenant aucun compte des avertissements électoraux que leur ont adressés les français à l'occasion des régionales, veulent en effet modifier le système actuel des retraites. Sont évoqués le recul de l'âge de départ, l'allongement des durées de cotisation, l'alignement par le bas des régimes spéciaux sur le privé, le remplacement de la notion des 6 derniers mois comme base de calcul des pensions des fonctionnaires par les 25 meilleures années, etc...

Pour la CGT, il s'agit là d'une agression sans précédent contre les salariés, tant du public que du privé. A partir de prévisions sans fondement et surréalistes, on veut démolir les acquis sociaux plutôt que se donner les moyens de faire fonctionner les régimes actuels : créations d'emplois, augmentation des salaires, taxation des revenus financiers, etc.

Face à l'opposition des salariés, qui s'est exprimée fortement notamment le 23 mars, le gouvernement doit négocier sans attendre. Il serait tout à fait inacceptable qu'après un simple tour de table, une loi soit votée au milieu de l'été.

C'est pourquoi, avec les syndicats CFDT, FSU, Solidaires et UNSA, la CGT appelle à une nouvelle étape de mobilisation à l'occasion des manifestations du 1^{er} mai.

Pour notre syndicat, la réforme des centres régionaux de pension et leur remplacement par un service des retraites des fonctionnaires n'est donc pas neutre. Le simple choix du terme de « service des retraites » l'illustre d'ailleurs bien. Nous y voyons la démonstration d'une volonté d'en finir avec le régime actuel des pensions et d'aller vers une caisse de retraite des fonctionnaires. Pour la CGT, ce nouveau service en serait l'outil.

Notre opposition à cette réforme des CRP, outre sur les aspects d'emploi, de conditions de travail et de service public, est donc un axe fort de notre bataille pour la défense des pensions des fonctionnaires.

Par ailleurs, et nous y reviendrons dans l'ordre du jour, nous sommes déjà inquiets pour les conditions de travail des collègues des CRP, principalement ceux qui comme à RENNES seront spécialisés dans l'accueil téléphonique. Nous avons l'expérience dans ce département, avec la TCA, des difficultés spécifiques de ce type de travail, et il n'est pas question pour la CGT d'accepter les reculs en termes de conditions de travail et d'horaires variables qu'il implique systématiquement. D'ores et déjà, nous avons mis les agents concernés en garde et nous serons vigilants avec eux.

S'agissant de la situation du département, la CGT constate la dégradation dans de nombreux postes et services où le manque de personnel, notamment par le non-remplacement d'un départ sur deux, se paie cher en termes de conditions de travail. Dans les SIP, la question des effectifs est particulièrement sensible. Les équipes réduites affectées au recouvrement sont très fragiles, bien plus que quand elles étaient intégrées à une trésorerie. Le sous-effectif global du département, que nous vous demandons d'ailleurs de chiffrer précisément, n'a pas été comblé, loin s'en faut, par le mouvement du 1^{er} avril. Le besoin d'emplois et les difficultés afférentes transparaissent d'ailleurs largement dans le document unique d'évaluation des risques professionnels, même s'il n'est pas assez mis en évidence. A quelques jours de la CAP centrale de constitution des tableaux pour le mouvement de mutation du 1^{er} septembre 2010, la CGT exige que les affectations couvrent l'intégralité de nos vacances d'emplois. A défaut, nous verrons encore des agents découragés, mis en grande difficulté dans leur vie au travail, au prix de leur santé pour certains.

En réponse à notre déclaration, la direction n'a apporté que peu d'information. Le TPG s'est déclaré soucieux de la situation de certains postes, notamment un pour lequel nous intervenons régulièrement et pour lequel il a annoncé des décisions dans les prochaines semaines. Sur le reste, pas de réponse, la déclaration sera transmise à la direction générale... et le volume réel des vacances d'emplois nous sera communiqué.

CHORUS Bloc 3 : présentation des CSP et du service dépense en mode facturier

La présentation de ce point a été faite par Mme SEVIN-DAVIES, contrôleur financier.

Ces nouveaux services, qui vont être prochainement créés à la TG, proviennent de la réorganisation de la dépense de l'état, en lien avec la mise en place du logiciel CHORUS. Du fait de la complexité de ce logiciel (imposée par les règles de la LOLF), la décision a été prise de modifier le circuit de la dépense État.

Le volet 3 de CHORUS concerne les DRFIP (nous...), la DIRECTE (travail, industrie), la DRAC (culture), la DRJSCS (jeunesse et sports et cohésion sociale). Il concerne les dépenses de personnel (hors payes), subventions et recettes fiscales, dépenses immobilières et d'entretien, dépenses de fonctionnement.

- Les services prescripteurs (les ministères et leurs administrations) passent les commandes et attestent du service fait.
- Les Centres de Services partagés (CSP) transcrivent ces commandes dans CHORUS et .
- Les services facturiers reçoivent les factures, les saisissent dans CHORUS, les contrôlent et les paient

Le CSP Bretagne doit être composé de 20 agents dont la moitié de la DGFIP, le reste venant des administrations « ordonnateurs » (DIRECTE, DRAC, DRJSCS). Le service facturier également de 20 agents (70% DGFIP, 30% ordo). Les agents B seront affectés à partir du 1^{er} septembre, les C en janvier 2011. En priorité, ces emplois sont offerts aux agents des services dépenses et logistique du trésor et des impôts de la région, puis aux autres agents DGFIP du département, puis aux mouvements de mutation, puis aux sorties d'écoles, puis, en dernier ressort, aux agents des ministères ou organismes publics « en restructuration ».

Les agents seront formés de 2 à 13 jours, en fonction de leurs origines, par deux formateurs A de la TG qui seront eux-mêmes formés dès le mois de mai.

Les deux services seront vraisemblablement installés au 3^{ème} étage de la cité administrative, dans les locaux actuellement occupés par la DGCCRF, et qui devraient être libérés pour septembre.

La CGT a rappelé la position donnée par le syndicat au niveau national : **nous sommes opposés à cette réforme qui, pour nous, est un grave recul de la séparation ordonnateur-comptable**. Par ailleurs, nous avons dénoncé le fait que la complexité d'un outil informatique rende obligatoire une réorganisation administrative. Pour nous, le logiciel doit s'adapter à la mission, pas l'inverse ! Nous

serons très vigilants sur les conditions dans lesquelles les agents seront affectés à ces nouveaux services. L'appel à volontaires doit d'ailleurs intervenir très rapidement, dans la mesure où les CAP centrales de mutation B et C doivent se réunir les 19 et 20 mai.

En marge de cette question, nous avons interrogé la direction sur les causes du retard des formations des informaticiens du DI qui travaillent sur l'application CHORUS. Réponse : des difficultés à obtenir de l'AIFE les financements et l'organisation de ces stages (très coûteux), puis ensuite à faire respecter les engagements.

Point d'information sur la réforme de la gestion des retraites de l'État :

Pour la direction, la réforme des services de pension a pour but « *d'unifier l'ensemble du dispositif des pensions* » et de « *renforcer le service d'information des actifs et des retraités* ». Pour la CGT, il s'agit d'abord de supprimer des emplois et, ensuite, de mettre en place l'outil de la caisse de retraite des fonctionnaires que bon nombre de parlementaires de la majorité voudraient substituer à notre régime de pension. Cette réforme n'est donc pas anodine et pas seulement administrative. Ainsi, le choix de rebaptiser les pensions des fonctionnaires en « retraites » n'est pas innocent ! Il va de soi que le TPG n'a pas voulu reconnaître ce fait et s'est appliqué à donner la version officielle selon laquelle il n'y aurait rien à voir. Ni la CGT ni les fonctionnaires ne sont dupes..

Où en sommes-nous ? Le calendrier de mise en œuvre de la réforme n'est pas arrêté, en raison de la rupture du dialogue social national sur ce point (en effet : conscients que la direction générale les menait en bateau, les syndicats nationaux ont claqué la porte de la réunion du 8 mars consacrée à cette réforme). Une nouvelle réunion se tiendra prochainement, dans la quelle nous espérons que la direction acceptera de discuter à la fois le fond et la forme de la réforme. Ainsi, certain(s) CRP condamné(s) pourrai(en)t être sauvé(s).

Pour RENNES : le CRP sera maintenu, avec la gestion de ses pensionnés actuels. Mais il sera également chargé, avec celui de BORDEAUX, du service d'accueil téléphonique pour l'ensemble des actifs et pensionnés de France. C'est là une évolution qui inquiète les agents et la CGT. Nous avons l'expérience dans ce département des services d'accueil téléphoniques, avec la TCA, et des difficultés qu'ils créent au quotidien pour les agents. Pour cette nouvelle mission, 20 emplois supplémentaires seraient créés, environ la moitié devant arriver dès le mouvement de mutation du

1^{er} septembre 2010, le reste au 1^{er} avril 2011. L'activité elle-même débiterait progressivement à partir de décembre, le délai étant mis à profit pour former les nouveaux agents à la gestion des pensions. Le choix qui serait retenu serait celui du mode réparti de l'accueil téléphonique, c'est-à-dire dans les services, comme à la TCA. Dans les premiers groupes de travail qui ont déjà été réunis, avec des agents du CRP et la direction, ce choix aurait été accepté, avec une « garantie » de ne pas impacter les horaires variables. Dans le débat qui a suivi au CTPL, cette notion a toutefois été atténuée par la direction... Les décisions finales seront prises par la direction nationale du « service des retraites de l'État ».

Pour la CGT, opposée à la réforme, ces évolutions vont avoir un impact lourd sur les conditions de travail des agents. Certes, le produit n'est pas autant conflictuel que celui de la TCA, mais répondre au téléphone tous les jours pendant plusieurs heures, c'est physiquement et nerveusement très difficile. Les spécificités des usagers de ce service peuvent encore aggraver ces difficultés notamment en générant des niveaux sonores élevés, sources de tension entre les collègues. Par ailleurs, la CGT a déjà mis les personnels en garde contre les reculs possibles sur les horaires variables et les congés dans le cadre d'une activité qui imposera des plannings de présence quotidiens. D'ores et déjà, pour la CGT, se pose la question des compensations de ces spécificités et de ces contraintes. Autre source d'inquiétude : les emplois. Comment en effet pourrions-nous avoir assez d'arrivées au 1^{er} septembre pour combler les vacances d'emplois et les nouveaux emplois créés au CRP par cette réforme ? Qui peut raisonnablement croire que la direction générale va nous envoyer plus de 50 agents d'un coup ? Le risque est grand que les arrivants soient en nombre insuffisant et qu'ils seront affectés en priorité sur cette nouvelle mission, priorité absolue pour la direction générale... au détriment d'autres secteurs qui connaissent pourtant déjà de grands nombres de vacances d'emplois et qui vont à nouveau payer le prix fort...

Transformation d'emploi du chef du CRP d'inspecteur à RP :

Cet emploi est réévalué au niveau de Receveur-percepteur, notamment dans le cadre de la réforme des CRP. Si pour la CGT il est plutôt normal qu'un cadre chargé d'un secteur spécifique avec un effectif important (actuellement près de 30 agents) soit au grade de RP, nous ne pouvons accepter de cautionner cette réforme en votant cette transformation.

C'est pourquoi nous avons choisi de nous abstenir.

Votes : Administration : POUR (7 voix) FO : POUR (1 voix), CFDT : Abstention (2 voix), **CGT : Abstention (4 voix).**

L'actuelle chef du CRP sera promue sur place.

Document Unique de prévention des risques professionnels : présentation du programme de prévention professionnel.

Le document unique des risques professionnels a été établi en 2008, à partir des fiches des postes et services répertoriant les risques auxquels peuvent être confrontés les agents. C'est maintenant un programme de prévention qui engage la direction et lui impose de prendre les dispositions pour faire face à ces risques.

632 risques ont été répertoriés sur plus de 60 sites, avec des causes et niveaux très variables, risques d'accident mortel, risques psychosociaux, etc.

Nous avons dénoncé le fait que des responsables d'unités n'ont pas joué le jeu et n'ont pas associé leurs agents à la définition de leurs risques propres. Dès lors, la sincérité du document lui-même est mise en cause. Par ailleurs, la nouveauté de l'exercice a abouti à des résultats très variables d'un poste à l'autre, y compris avec des configurations pourtant très similaires. Depuis 2008, des situations ont évolué, des réformes ont été faites ou sont en cours. Ce document devant être réactualisé annuellement, la CGT souhaite donc que des enseignements soient tirés de cette première expérience pour que le prochain document d'évaluation des risques soit complet et que les agents soient réellement associés, partout. La direction nous répond qu'elle rappellera aux cadres cette obligation, mais qu'elle ne peut pas être derrière chacun d'eux... Nous serons très attentifs au respect de cette consigne et nous n'hésiterons pas à intervenir quand nous apprendrons qu'elle n'a pas été suivie.

Nous avons insisté pour que les agents soient largement informés de la démarche et de son calendrier pour qu'ils puissent s'imposer auprès de leur hiérarchie pour participer à l'actualisation de la partie du document unique qui concerne leur poste ou service.

QUESTIONS DIVERSES :

A l'initiative de la direction :

- **Représentativité syndicale** à la DGFIP : la direction nous a informés que le syndicat SNUI-SUD serait désormais destinataire des documents de CTPL sans y siéger et pourrait désormais faire des heures d'informations dans les postes et services.
- **Des réunions d'échange professionnel Hélios hébergés** seront tenues

prochainement (une pour le nord du département, une pour le sud) co-animées par des agents praticiens.

- **Travaux du Turgot** : les choix des moquettes et peinture ont été arrêtés en prenant en compte les avis majoritaires des agents concernés : moquette marron partout (n°2) et peinture verte au 1^{er}, rose au 2^{ème}, violet au 3^{ème} et jaune au 4^{ème}. La CGT a profité de ce point pour évoquer les difficultés du chantier. Contrairement aux engagements, le chantier est bruyant à toutes heures certains jours. De plus, nous avons pu constater que des ouvriers travaillent sans protection au bord du vide dans les étages. Le maître d'œuvre sera informé par la direction et le suivi des niveaux sonores sera encore plus attentif. A suivre...

A l'initiative des syndicats :

- **SIP** : La CGT s'est fait porte-parole des **inquiétudes des agents de Rennes Colombier**, poste qui sera éclaté en 4 SIP au 1^{er} décembre. Alors que la direction leur avait vanté les mérites d'une grosse structure en fusionnant Rennes Nord, Rennes Sud et Rennes banlieue ouest, ils ont du mal à admettre maintenant que ce sera mieux en petits groupes de quatre... Se posent très clairement les questions de leurs conditions de travail, de leurs carrières, du maintien de leur spécialisation dans la mission de recouvrement. L'expérience des **SIP déjà en place** montre que c'est loin d'être gagné ! Nous avons d'ailleurs évoqué les difficultés des SIP à 2 agents (Montfort et Redon) avec des témoignages précis. La direction n'a pas grand chose à y répondre... Une autre organisation a souligné les difficultés liées au changement de codique de la trésorerie de Redon du fait de la création du SIP. La CGT rappelle son opposition à cette réforme et est très inquiète pour les conditions de travail

des collègues concernés, notamment à l'approche des grosses échéances.

- La CGT a évoqué la prochaine création du **Pôle de Recouvrement Spécialisé** : qui y sera affecté ? s'ils quittent d'autres services, seront-ils remplacés ?

Réponse : la montée en charge sera progressive : un agent au 1^{er} septembre, mais dans les faits, au 1^{er} janvier 2011, un deuxième plus tard. Les agents de la TG qui travaillent sur le recouvrement de l'impôt sont invités à dire s'ils sont volontaires jusqu'à début mai. S'ils ne le sont pas, un appel à volontaires sera fait.

- **Formation Professionnelle** : nous avons relayé la demande d'agents du service liaison-rémunérations qui souhaiteraient des formations sur la paie. Or il n'existe pas de module correspondant. Des contacts vont être pris avec les centres de formation professionnelle des régions voisines pour chercher des solutions.

- **TCA** : la CGT a demandé où en est le dossier du changement de version du logiciel de gestion des appels téléphoniques (Diabolo). La version actuelle a de nombreux défauts et n'est pas du tout fiable, la nouvelle qui a été testée présentait d'autres inconvénients et n'était pas satisfaisante.

Réponse : des modifications ont été demandées. Sous réserve de respect de ces demandes, le basculement sera fait prochainement, mais il sera réversible si nous ne sommes pas satisfaits.

La CGT prend acte, tout en étant persuadée que ce changement de logiciel ne règlera pas grand chose pour le vrai problème : celui des conditions de travail du personnel ! Les revendications des agents ne sont pas prises en compte et leurs difficultés continuent, sans reconnaissance ni compensation.

La délégation CGT au CTPL :

Nelly **MÉHEUST** – ERD Hervé **COUVERT** – TCA

Jeff **LEFEUVRE** – TCA Joaquim **DA SILVA JESUS** – Plélan

Solidaire, pas solitaire : c'est ça la CGT
Je participe, je me syndique !

NOM :

Prénom :

Grade :

Echelon :

Temps partiel : %

Poste ou service :

Date :

Signature

